

**Un départ en vacances implique un changement de rythme au quotidien pour votre enfant. Il est primordial de pouvoir proposer à chaque enfant la possibilité de passer des vacances qui correspondent à ses envies, ses besoins et ses capacités. Qu'il soit handicapé moteur (avec ou sans troubles associés), mental, ou polyhandicapé, de nombreuses possibilités s'offrent à vous pour lui offrir les vacances idéales.**

## **Séjour adapté ou en intégration ?**

Un séjour en colonie de vacances est **l'occasion de s'ouvrir au monde extérieur et de faire des rencontres**. Si votre enfant est handicapé et souhaite partir en France ou à l'étranger, vous avez le choix entre des **séjours adaptés**, réservés aux enfants handicapés, ou **classiques en intégration**, parmi un groupe d'enfants sans handicap.

Les séjours proposés aux jeunes en situation de handicap sont déclinés suivant leur niveau d'autonomie. Il y a en effet des répercussions sur l'encadrement et les activités proposées aux vacanciers. Ces activités sont sélectionnées et pratiquées en tenant compte du rythme de votre enfant. **Presque tous les jeux sont adaptables en fonction du handicap**. A l'équipe d'animation d'inventer des variantes ! C'est le rôle de l'animateur référent de voir quelle place va avoir l'enfant dans les activités que propose l'équipe d'animation ou comment les adapter. Les thématiques tournent souvent autour de la nature : il pourra par exemple découvrir les animaux de la ferme, des jardins botaniques aux milles fleurs, etc. L'animateur référent de votre enfant le fait participer à toutes les activités, l'encourage à jouer avec les autres, à prendre du plaisir au quotidien !

### **Conseil**

Il est recommandé de rencontrer l'organisateur avant le départ de votre enfant, afin de veiller à ce que le séjour soit accessible à votre enfant.

L'organisateur se charge, dans tous les cas, du recrutement d'un encadrement qualifié (BAFA et BAFD), avec la possibilité de faire venir ponctuellement un kinésithérapeute ou une Infirmière Diplômée d'Etat (IDE) pendant le séjour (sur prescription médicale et en fonction des besoins des premiers inscrits).

## **Les séjours adaptés**

Les séjours adaptés sont des séjours de vacances spécialement conçus pour les jeunes handicapés. Ils sont spécifiques et exclusifs à ce public.

Ces colonies de vacances réunissent plusieurs types de handicaps. Elles sont adaptées aux différents handicaps et permettent ainsi aux jeunes de profiter pleinement de leurs vacances. Le groupe de vacanciers est constitué d'un public homogène, ce qui permet à votre enfant de

discuter et d'échanger avec d'autres jeunes rencontrant les mêmes difficultés.

Ils correspondent aux voyages scolaires éducatifs organisés par l'Education Nationale dans les écoles lorsqu'ils sont **mis en place par une structure spécialisée**. Celle-ci a une base fixe, gère des enfants handicapés tout au long de l'année et les emmène en vacances. Sinon, ils sont organisés par des structures traditionnelles de colonies de vacances qui dédient des séjours aux jeunes en situation de handicap.

Lors de ces séjours, un ou plusieurs véhicules adaptés sont à la disposition des encadrants pour se rendre sur les lieux de visite, d'animation, etc.

L'hébergement peut se faire dans une structure médico-sociale ou en centre de vacances. Votre enfant est alors plongé dans un univers social ordinaire le temps des vacances et non en établissement spécialisé.

**Une équipe médicale peut faire partie du séjour** : Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat (IDE), médecin ou kinésithérapeute, selon les besoins des enfants.

## L'intégration en séjour classique

Les séjours classiques accueillent des groupes d'enfants en période de vacances scolaires. Certains organismes ont fait en sorte que ces séjours soient accessibles aux enfants en situation de handicap. Ils intègrent ainsi un ou plusieurs enfants handicapés au sein d'un groupe d'enfants valides. Les modalités d'accueil sont alors adaptées à votre enfant. Ces séjours s'adressent aux jeunes mineurs en situation de handicap, désireux de partager leurs vacances avec des jeunes de leur âge.

**La communication est la clé de la réussite d'un séjour d'intégration.** Lors de ces voyages, votre enfant apprend l'autonomie tout en prenant le temps de se reposer et de se détendre entre chaque activité (visites, animation, ateliers, etc. en fonction de l'âge de l'enfant et de la destination). Il est conseillé d'**organiser une rencontre avec le responsable du séjour** avant le départ. C'est l'occasion pour vous d'informer l'organisateur des habitudes de votre enfant, de ses compétences comme de ses difficultés et de la conduite à tenir dans certaines situations particulières. Votre enfant peut également faire part de ses envies et de ses attentes. Idéalement, il est recommandé de mettre en relation l'organisateur avec un membre du corps éducatif ou médical qui suit régulièrement votre enfant. **Toutes ces informations sont relayées ensuite à l'équipe d'animation** pour garantir à votre enfant un séjour de qualité.

L'équipe d'encadrement est composée d'animateurs BAFA et d'un directeur BAFD. Suivant la nature du handicap, **un animateur référent peut être embauché spécifiquement pour accompagner votre enfant.**

### Qu'est-ce qu'un animateur référent ?

C'est un animateur BAFA recruté en plus du taux d'encadrement légal, afin de faciliter l'intégration de votre enfant au sein d'un groupe de jeunes en vacances. Sauf exception, il

est embauché dans les mêmes conditions que les autres membres de l'équipe du séjour. Ce n'est donc pas nécessairement un professionnel du handicap. Cet animateur fait partie intégrante de l'équipe et n'est pas dédié à votre enfant : il est le lien entre votre enfant, les membres de l'équipe d'animation et les autres vacanciers. Cependant, l'équipe favorise un accompagnement personnalisé en ce qui concerne la gestion intime de son quotidien.

L'animateur référent vérifie que l'animation et les jeux contribuent à l'intégration de votre enfant dans le groupe. Au besoin, il n'hésite pas à prendre contact avec vous avant le séjour pour se renseigner sur les habitudes, aptitudes et préférences de votre enfant. A la fin des vacances, cet animateur pourra vous faire un point sur l'ensemble de cette belle tranche de vie, ses progressions dans une activité qui lui a plu, la réussite de son intégration, vous raconter tous les meilleurs moments de son séjour !

Afin que l'accueil de votre enfant au sein d'un groupe classique réponde à vos attentes, vous pouvez définir avec l'organisateur du séjour les moyens supplémentaires éventuellement nécessaires. Le **niveau d'autonomie de votre enfant a des répercussions sur l'encadrement présent lors de ses vacances et sur les activités proposées.**

Les séjours non-spécialisés s'organisent en tenant toujours compte du rythme de tous les enfants participant. Les centres de vacances accueillant des jeunes handicapés **travaillent souvent main dans la main avec** de nombreuses associations dont **l'Association des Paralysés de France (APF)**, mais aussi avec des équipes pluridisciplinaires et des médecins conseil qui donnent des indications pour accueillir au mieux les enfants en situation de handicap.

Comme pour tous les séjours, le départ peut être organisé par le centre et se faire en train ou en car, certains séjours accueillent leurs vacanciers sur place uniquement.

L'hébergement se fait en centre de vacances collectif, village vacances, gîte, camping ou encore à l'hôtel.

Le séjour en intégration est une **plus-value pour votre enfant, mais également pour les autres participants**, car cette expérience leur permet de modifier leur vision du handicap. La réussite des accueils d'enfant en situation de handicap s'évalue en fonction du **plaisir partagé** et de **l'envie de repartir**.

### **Combien coûtent ces séjours ?**

Le prix du séjour est fixé par l'organisme de vacances et varie en fonction de la destination, du type de transport (s'il est inclus), des activités proposées et du taux d'encadrement.

Si le jeune en situation de handicap n'est pas autonome dans son quotidien, si les activités proposées rendent nécessaire une présence particulière à ses côtés, l'organisme de vacances met en place le recrutement d'un animateur supplémentaire (référent). Le prix du séjour sera alors majoré du surcoût engendré par cette embauche. Vous devez vous

renseigner auprès de l'organisateur.

## **Le projet d'intégration**

Le projet d'intégration est un moyen de s'assurer que le séjour sera une réussite. Il est préparé avec votre enfant, l'organisateur, l'équipe d'encadrement et éventuellement un membre du corps éducatif ou médical qui suit régulièrement votre enfant,

Ce projet vous permet de définir ensemble un séjour correspondant aux envies et besoins de votre enfant : l'encadrement, les conditions d'accueil nécessaires, les moyens supplémentaires qui seraient indispensables, les activités pratiquées, etc.

**L'information est la clé de voûte d'un projet d'intégration.** L'organisateur du séjour et l'équipe d'animation doivent connaître les habitudes de votre enfant, ses compétences, ses difficultés, la conduite à tenir dans certaines situations, etc. pour permettre à votre enfant de bénéficier d'un séjour de qualité.